

Département de l'Aveyron  
Commune de REQUISTA

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 avril 2026**

Membres en exercice	19
Membres présents	19
Pouvoirs	0
Membres absents	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 20 avril 2026.

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Membres Présents :

Michel LAURENS ; Annette CLUZEL, Jacky LACAN, Josette VAYSSE ; Pierre GRIMAL ; TEYCHON Emmanuelle ; Jean-Michel RECOULES ; Audrey GAUBERT ; Denis GALTIER ; FONTANILLE Laureen ; Alexandre VAYSSE ; Patrick FRANDEMICHE ; Fabienne JALADE ; Nathalie LEGROS ; Bruno VAYSSE ; Patrice MASSOL ; Véronique PAULHE ; Daniel NESPOULOUS ; Sandrine ROBERT.

Procurations : /

Absents excusés : /

Président de séance : Michel LAURENS. Secrétaire de Séance : Laureen FONTANILLE.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DES REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération en date du 29/05/2017 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Réquistanais portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que le règlement intérieur de la CLECT approuvé le 04/09/2017, a fixé le nombre de représentants à deux titulaires par commune membre.

Considérant que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré**

Décide :

- De désigner en qualité de représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes du Réquistanais :
  - o Monsieur Jacky LACAN
  - o Monsieur Pierre GRIMAL
  
- De notifier la présente délibération à la Communauté de communes du Réquistanais.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

**Laureen FONTANILLE**



Le Maire,

**Michel LAURENS**

